

AR PREFECTURE

005-210500207-20180704-20180704102-DE
Reçu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/102

Thème : DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC 6

Objet : Régie
municipale
briançonnaise de
stationnement (RMBS) :
Approbation rapport
d'activités 2017.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 21

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc .

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à JIMENEZ Claude;
GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
DJEFFAL Mohamed donne pouvoir à PROREL Alain;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Reçu le 12/07/2018

Rapporteur : Gérard FROMM

La régie municipale briançonnaise de stationnement (RMBS) a été créée en janvier 2010 pour assurer l'exploitation, l'entretien et la gestion du stationnement en parcs et sur voirie. La R.M.B.S. dispose d'un parc de 27 horodateurs solaires de marque STRADA compatibles avec le système de gestion C.B. « Parkfolio ». Ils ont été modifiés au cours du mois de décembre 2017 pour être compatible avec la mise en place de la dépenalisation au 1^{er} janvier 2018.

Au titre des investissements pour l'année 2017, il a été budgété et réalisé 353 242,20 € :
La liste ci-dessous, non exhaustive, reprend les principaux :

- L'achat de 3 terminaux PVE pour la verbalisation pour un montant de 3 434,40 € TTC ;
- Le changement de la pompe du parking Val Chancel pour un montant de 1 227,36 € TTC ;
- Le remplacement du coffret électrique au parking du Prorel, pour un montant de 456,00 € TTC ;
- Le remplacement de 2 chauffe-eau et 1 W.C aux parkings du Val Chancel et Prorel pour un montant de 2 629,20 € TTC ;
- La mise en conformité des horodateurs pour l'application de la dépenalisation de stationnement et la sécurité du paiement par carte bancaire, pour un montant de 91 665,60 € TTC ;
- Participation au financement des travaux d'aménagement du parking des Artaillauds, pour un montant de 177 356,32 € TTC

Le rapport financier de la RMBS présente les résultats suivants pour l'année 2017 :

Recettes globales d'exploitation de stationnement :

ANNÉES	Val Chancel	Aigle Bleu	Prorel	Champ de Mars	Voirie	TOTAL
2017	77 432,94	23 235,60	19 852,60	99 890,00	325 740,80	546 151,94
2016	67 121,18	15 054,60	23 667,60	93 570,10	306 502,50	505 915,98
Écart:	+ 10 311,76	+ 8 181,00	- 3 815,00	+ 6 319,90	+ 19 238,30	+ 40 235,96

Malgré une augmentation des recettes globales de stationnement de 7,95%, on constate une diminution (- 16,12%) des recettes du parking du Prorel.

Ainsi pour la section d'exploitation les recettes globales de stationnement pour 2017 se sont élevées à 546 151,94 € et les dépenses globales à 304 763,52 € soit un résultat excédentaire de 241 387,53 €.

La commission consultative des services publics locaux réunie le 21 juin 2018 a émis un avis favorable.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport de l'exercice 2017.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **12 JUIL, 2018**

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

O. DGS
Cabinet
MAIRIE

01 JUN 2018

de BRIANCON
ARRIVÉE N° 2515



RMBS

Régie Municipale
Briançonnaise
Stationnement

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

ANNÉE : 2017

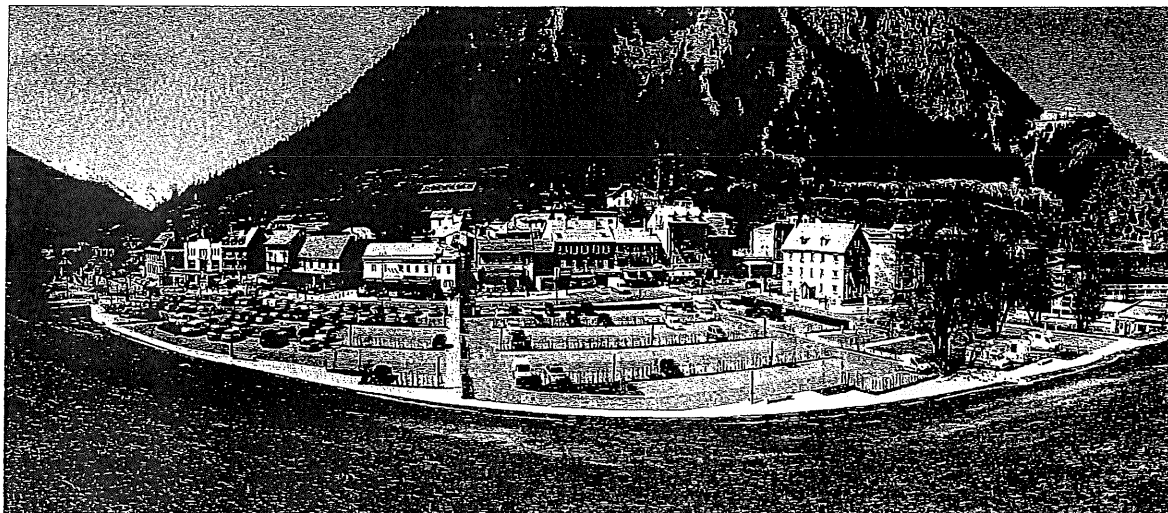


Parcs souterrains

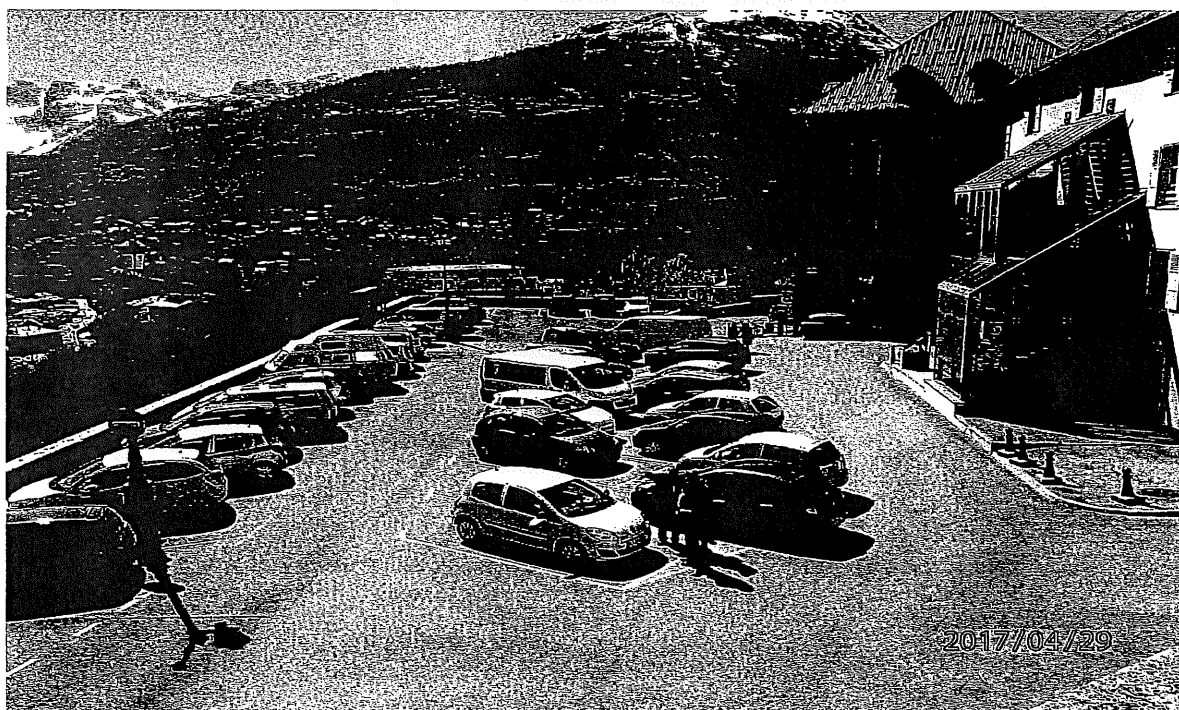
Val Chancel – Prorel
Aigle Bleu

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018



Parc en surface
Champ de Mars



Voirie

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

PRÉAMBULE

La R.M.B.S. assure l'exploitation, l'entretien, la gestion technique et administrative du stationnement en parcs et voirie.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'évolution des conditions et les résultats de l'exploitation du stationnement gérés par notre régie durant cette dernière année.

Il précise et examine les données statistiques mettant en évidence les composantes du service géré.



Peinture réalisée par la RMBS au parking Val Chancel.

SOMMAIRE

- Compte rendu technique
 - *Composition de l'équipe,*
 - *Organigramme hiérarchique de l'effectif actuel,*
 - *Equipements,*
 - *Tarifs,*
 - *Organisation et entretien.*
- Compte-rendu financier
 - *Nombre de places exploitées,*
 - *Fréquentation,*
 - *Recettes Horaires,*
 - *Recettes Abonnés,*
 - *Dépenses d'exploitation.*
- Environnement – Hygiène – Sécurité
 - *Sécurité,*
 - *Hygiène,*
 - *Accidents.*
- Synthèse et rapport financier
 - *Synthèse de la RMBS de 2010 à 2017,*
 - *Investissements 2017,*
 - *Rapport financier.*

- **Compte-rendu technique**

a. Composition de l'équipe -

L'équipe en place se compose de :

- Personnel permanent :
 - Monsieur René-Pierre MEANO Directeur
 - Monsieur Bruno SANT Agent Technique
 - Monsieur Kévin PRAT Agent Technique

Afin de garantir une continuité du service, une astreinte est en place pour l'ensemble des parcs et, fonctionne 24h/24 et 365 jours par an.

Cette astreinte est assurée à tour de rôle, par les deux Agents Techniques de la RMBS.

b. Organigramme hiérarchique de l'effectif actuel -

L'organigramme hiérarchique du service d'exploitation actuellement en vigueur, est le suivant :

M. Gérard FROMM
Maire de Briançon

M. René-Pierre MEANO
Directeur

M. Maurice DUFOUR
Président

M. Bruno SANT
M. Kévin PRAT
Agents d'exploitation

Mme Francine DAERDEN
Présidente Adjointe

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE

Reçu le 12/07/2018

c. Equipements en parcs et sur voirie-

Chaque parc en ouvrage ou de surface est équipé du matériel SKIDATA et d'horodateurs solaires Strada de la société PARKEON, pour le confort des usagers et du personnel, qui se compose individuellement, comme suit :

- 1 bureau d'accueil en entrée ou en sortie des parcs en ouvrage, dont le Val-Chancel qui centralise la gestion globale des équipements et de la vidéosurveillance.
- Des lecteurs abonnés aux portails de nuit.
- Des lecteurs abonnés aux sorties piétons.
- Sorties de secours extérieures.
- Caisses automatiques de paiement équipées de lecteurs CB, pièces, billets et choix de langues.
- Systèmes de barrières automatiques en entrée et sortie.
- Panneaux dynamiques pour l'information des usagers.
- Emetteurs et récepteurs pour le réseau hertzien.

La sécurité et le confort des usagers et du personnel est assurée par :

- Les caméras de télésurveillance (enregistrement 24 h/24), visionnages en temps réel.
- Les extincteurs et plans d'évacuation.
- Bacs à sable + pelles.
- Transmission de défauts ou aide aux usagers par téléphonie.
- Ascenseurs et accès aux handicapés.
- Ensemble de sonorisation.
- Détection CO et NO.

Sur la voirie nous comptons désormais un parc de 27 horodateurs solaires de marque STRADA par le fournisseur PARKEON avec leur système de gestion carte Bancaire PARKFOLIO. Ces appareils seront modifiés en fin d'année afin d'accueillir la mise en place de la dépenalisation au 1^{er} janvier 2018.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018



- Les tarifs

Les tarifs (ttc) sont les suivants :

PARCS EN OUVRAGES ET EN SURFACE

Réactualisation des tarifs et des périodes payantes sur les Parcs en ouvrages et voirie,
délibération N° 2017.11.08/170

Mise en place des nouveaux tarifs au 01 janvier 2018.

VAL CHANCEL-PROREL-AIGLE BLEU-CHAMP DE MARS DIVERS ABONNEMENTS		
TYPES	Abonnements	Abonnements
Abonnements	24 h/24 h	Jour
7 jours *	* 28.00 €	
15 jours *	* 42.00 €	
Mensuel *	* 60.00 €	45.00 €
Trimestriel	170.00 €	
Semestriel	320.00 €	
Annuel	550.00 €	

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

• * Types d'abonnements CHAMP DE MARS.

CARTE A L'HEURE	A DÉBITER
50 heures	12.00 €
170 heures	35.00 €
350 heures	65.00 €
700 heures	90.00 €

VAL CHANCEL - CHAMP DE MARS : 30 minutes gratuites.

CHAMP DE MARS : Gratuit de 12H30 à 14H00 et de 19H00 à 09H00

TARIFS HORAIRES CHAMP DE MARS - PROREL - AIGLE BLEU - VAL CHANCEL	
15 minutes	0,40 €
30 minutes	0,80 €
45 minutes	1,20 €
1 heure	1,60 €
1 heure 15	2,00 €
1 heure 30	2,40 €
1 heure 45	2,80 €
2 heures	3,60 €
¼ d'heure suppl.	0,40 €

ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements spécifiques motos dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50 % des tarifs voiture en vigueur ce jour dans tous les parcs en ouvrage.

(Sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos)

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

TARIFS HORAIRES ET RÉSIDENTS SUR VOIRIE

Du Lundi au samedi et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 - **Gratuit dimanches**

VOIRIE : ZONE BLEUE	
30 minutes	0,80 €
1 heure	1,20 €
2 heures	2,00 €
3 heures	2,80 €
4 heures	3,40 €
5 heures	10,60 €
6 heures	17,80 €
7 heures	25,00 €
8 heures	35,00 €
Heure sup.	0,70 €

ZONE ORANGE

ZONE PARKING CAMPING-CAR/BUS SUR CHAMP DE MARS
Payant par horodateur tous les jours de l'année 24h/24h

24H / 24H	
1 heure	1,20 €
2 heures	2,00 €
3 heures	2,80 €
4 heures	3,40 €
5 heures	4,00 €
6 heures	4,80 €
7 heures	5,70 €
8 heures	6,20 €
9 heures à 16 heures	1,20 € l'heure sup.
17 heures à 24 heures	2,40 € l'heure sup.
Heure sup.	0,70 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

PLACE GÉNÉRAL BLANCHARD

Tous les jours de l'année.

Zone Orange

De 9H00 à 19H00	
30 minutes	Gratuites
1 heure	1,20 €
2 heures	2,00 €
3 heures	2,80 €
4 heures	3,40 €
5 heures	10,60 €
6 heures	17,80 €
7 heures	25,00 €
8 heures	35,00 €
Heure sup.	0,70 €

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

- **Vignette résident mensuelle** (hors Champ de Mars) : 24,00 € / mois

- Résidents et travailleurs saisonniers C.D.D.

- **Vignette de stationnement sur le Champ de Mars et Jean Freund :**

- 55.00 €/an vignette orange (avec contremarque) pour 1 véhicule.

- Pour les résidents du Champ de Mars.

- **Ville haute et sur le Champ de Mars :**

- **Résidents permanents Ville haute :**

- 35.00 €/an : Vignette orange : Résident 1^{er} véhicule,
- 35.00 €/an : Vignette orange (avec contre marque) : Résident 2^{ème} véhicule, uniquement Champ de Mars et Jean Freund.

- **Sur le Parking Jean Freund et Champ de Mars uniquement :**

- 57.00 €/an : Vignette verte : Commerçants de la ville haute intra-muros et Champ de Mars
- 57.00 €/an : Vignette verte (avec contre marque) : Employé C.D.I de la ville haute intra-muros et Champ de Mars (sur présentation du contrat de travail).

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

Sur le Parking Jean Freund uniquement :

- 57.00 €/an : Vignette bleue : Personnels Mairie, C.C.B et Elus Mairie, C.C.B.

Pièces justificatives à fournir pour la délivrance des vignettes :

- Justificatif de résidence (ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement) : (Taxe d'habitation, acte de propriété, contrat de location).
- Inscription K Bis pour les commerçants
- Contrat de travail pour les salariés
- Carte grise du véhicule.

Neutralisation des places de stationnement sur la voirie

- Sur demande auprès des services techniques (pour déménagement, travaux...) pour une durée forfaitaire de 8H00 par jour et par place selon tarifs en vigueur. (facturation R.M.B.S)
- Sur demande auprès des services techniques (pour Marchés, foires, terrasses...) pour une durée forfaitaire de 06H00 par jour et par place selon tarifs en vigueur.

Les 23 places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

TARIFS SPÉCIFIQUES

E.S.F. Briançon :

- * Forfait journée pour une semaine : 15,00 € l'unité (du samedi au samedi)
- * Forfait abonné semaine : 12,00 € l'unité

Tarifs Abonnements dans les parcs en ouvrage pour les socioprofessionnels et regroupements d'usagers, seulement pour les abonnements de longue durée :

- * 5 % pour 15 personnes, 10 % pour 30 personnes, 15 % pour 50 personnes, 20 % pour plus de 50 personnes.

Caution carte : 15,00 €

Ticket perdu : 30,00 €

Intervention sur site en dehors des heures d'ouverture : 30,00 €

Disque bleu de stationnement arrêt minute : vendu 1.00 €

Résidence Central Parc Neige pour parking Val Chancel :

- * Forfait annuel 101 places : 9 147 €
(Une nouvelle convention pour les accédants aux boxes est en cours d'élaboration)

Météo France pour parking Val Chancel :

- * Forfait annuel 4 cartes : 2 200 €

- **Compte-rendu financier**

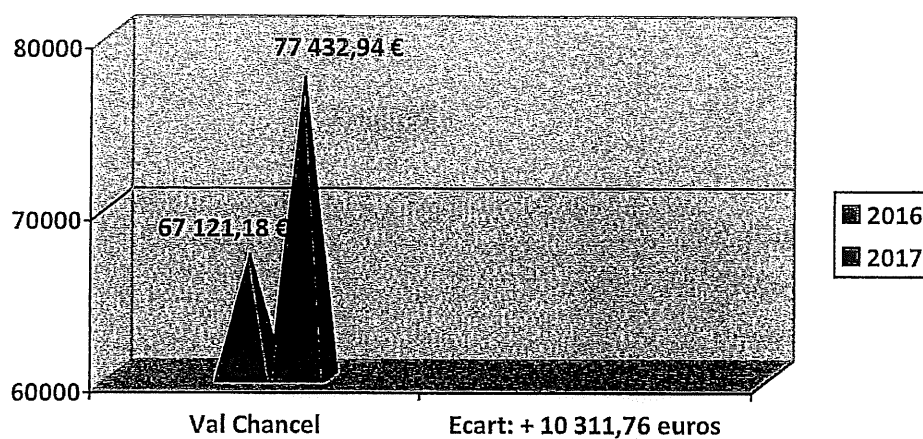
- **Nombre de places exploitées-**

- Parc Val-Chancel : 250 Places
- Aigle Bleu : 175 Places
- Prorel : 180 Places
- Champ de Mars : 275 Places
- Voirie : 533 Places

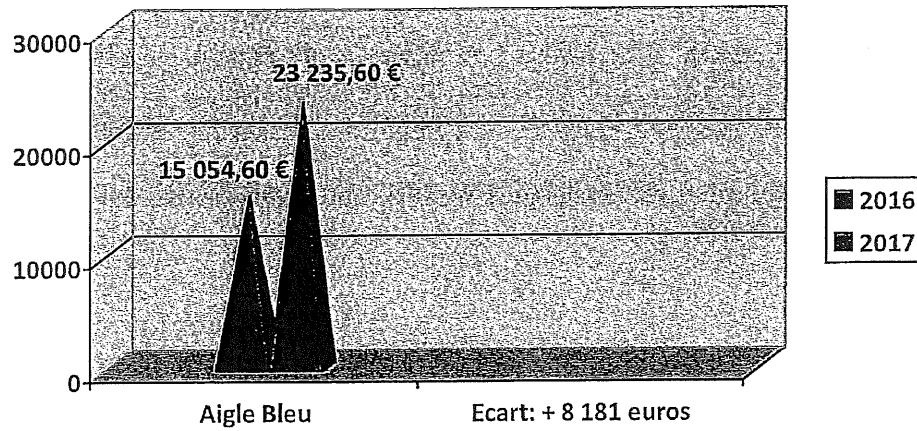
- Recettes globales en Euros

ANNÉES	Val Chancel	Aigle Bleu	Prorel	Champ de Mars	Voirie	TOTAL
2017 *	77 432.94	23 235.60	19 852.60	99 890.00	325 740.80	546 151.94
2016 *	67 121.18	15 054.60	23 667.60	93 570.10	306 502.50	505 915.98
Ecart :	+ 10 311.76	+ 8 181.00	- 3 815.00	+ 6 319.90	+ 19 238.30	+ 40 235.96

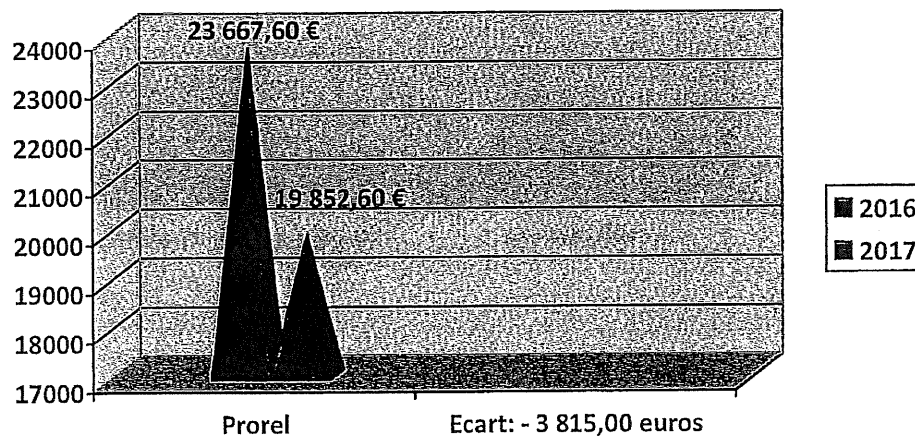
* : Hors régulation rattachement d'exercices précédents, remboursement sinistre et compensation T.V.A :

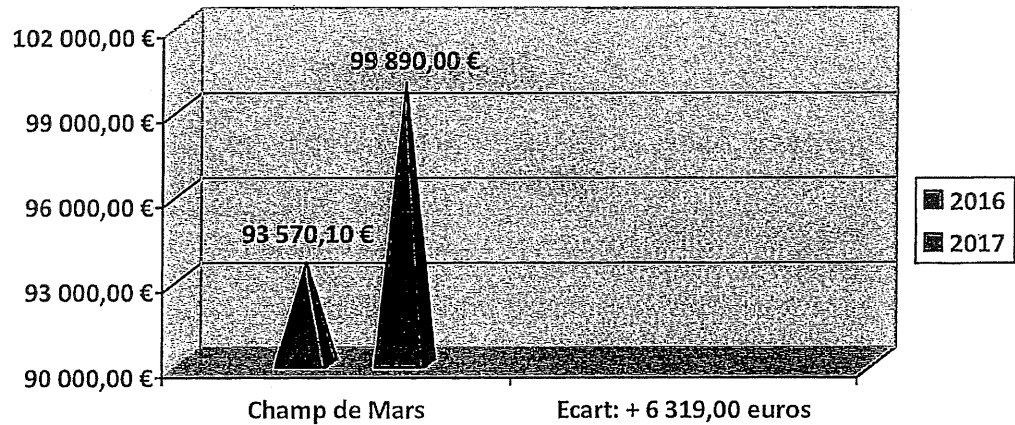
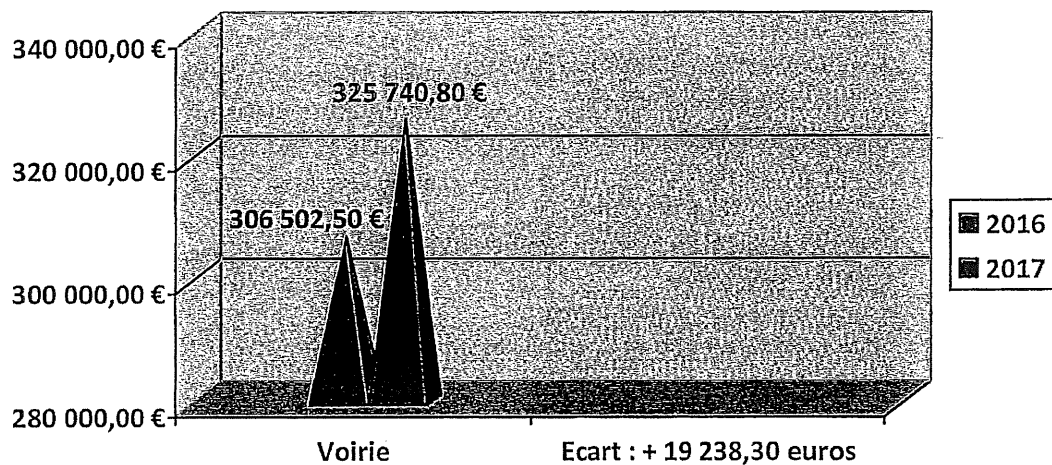
VAL CHANCEL

AIGLE BLEU



PROREL



CHAMP DE MARSVOIRIEDétail Voirie :

ANNÉES	VIGNETTES	HORODATEURS	TERRASSES	TRAVAUX
2017	72 723.00 €	200 814.20 €	33 865.20 €	18 338.40 €
2016	71 692.00 €	195 299.50 €	17 255.00 €	22 256.00 €
Ecart :	+ 1 031.00 €	+ 5 524.70 €	+ 16 610.20 €	- 3 917.60 €

- Dépenses et résultats d'exploitation

ANNEE 2017

Dépenses	Total
Produits d'entretien	0
Energies EDSB et RBEA	18 821.12
Fournitures d'entretien et de petits équipements	4 853.70
Fournitures administratives	0
Carburants	1 475.34
Autres matières et fournitures	840.75
Prestations services (sous traitante générale) Parkfolio	7 295.15
Locations mobilières	980.30
Servitude / redevances Convention SCV	125.00
Entretien réparation sur bien immobilier	26 250.18
Entretien et réparation du matériel roulant	1 026.10
Maintenance	12 072.76
Primes d'assurances PARCS et VOIRIE	15 907.40
Primes d'assurances Autres	1 717.52
Frais de personnel	137 800.10
Annonces et Insertions	0
Vignette voirie et pochette	4 629.76
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	8 786.53
Lignes Téléphonies	8 616.77
Services bancaires et assimilés	1 101.48
Cotisation Foncière des Entreprises (anc. taxe prof)	288.00
Taxes foncières	44 568.39
Autres taxes OM + COM CB	7 607.52
TOTAL TTC	304 763.87

* Hors dotations aux amortissements.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE

Reçu le 12/07/2018

ANNEE 2016

Dépenses	Total
Energies	14 954.90
Fournitures d'entretien et de petits équipements	4 628.23
Fournitures administratives	0
Carburants	2 099.49
Autres matières et fournitures	26.64
Prestations services (sous traitance générale)	12 759.40
Location mobilière	907.34
Servitude / Redevances Convention SCV	150.00
Entretien réparation sur bien immobilier	3 889.42
Entretien et réparation du matériel roulant	500.12
Maintenance	11 102.98
Primes d'assurances Parcs et Voirie	15 916.95
Primes d'assurances Autres	1 018.56
Frais de personnel	141 922.34
Annonces et Insertions	1 224.30
Vignette voirie et pochette	6 591.98
Divers publications (lettrage signalétique)	0
Frais d'affranchissement	200.00
Lignes Téléphonies	8 063.48
Lignes PARKFOLIO	0
Services bancaires et assimilés	1 091.25
Cotisation Foncière des Entreprises (anc. taxe prof)	286.00
Taxes foncières	38 477.40
Autres taxes OM + COM CB	6 627.96
TOTAL TTC	272 438.74

* Hors dotations aux amortissements .

Dépenses pour l'année 2017 de : **304 763.87 €**

Dépenses pour l'année 2016 de : **272 438.74 €**

- Environnement – Hygiène – Sécurité

- Sécurité-

La sécurité pour le confort des usagers et du personnel est assurée sur le parc Val-Chancel par :

- 16 caméras de télésurveillance (enregistrement 24 h/24).
- 25 extincteurs.
- 1 bac à sable.
- 1 ascenseur.
- 1 transmetteur de défauts.
- 1 centrale de détection CO.
- 1 pompe de relevage.
- 4 ventilateurs de soufflage d'air.
- 4 ventilateurs d'extracteur d'air.
- 1 phonie accessible 24 h/24 sur chaque appareil.

La sécurité pour le confort des usagers et du personnel est assurée sur le parc Prorel par :

- 10 caméras de télésurveillance (enregistrement 24 h/24).
- 15 extincteurs.
- 1 bac à sable.
- 1 transmetteur de défauts.
- 1 ascenseur.
- 1 phonie accessible 24h/24 sur chaque appareil.

La sécurité pour le confort des usagers et du personnel est assurée sur le parc Aigle Bleu par :

- 19 caméras de télésurveillance (enregistrement 24 h/24).
- 16 extincteurs.
- 2 bacs à sable.
- 1 transmetteur de défauts.
- 1 centrale de détection CO, NO.
- 1 pompe de relevage.
- 4 ventilateurs de soufflage d'air.
- 4 ventilateurs d'extracteur d'air.
- 2 ascenseurs.
- 1 phonie accessible 24h/24 sur chaque appareil.

La sécurité pour le confort des usagers et du personnel est assurée sur le parc Champ de Mars par :

- 5 caméras de télésurveillance (enregistrement 24 h/24).
- 1 transmetteur de défauts.
- 1 phonie accessible 24h/24 sur chaque appareil.

Les sociétés assurant les contrats de maintenance sur les parcs sont :

- DESAUTEL : Matériel de lutte contre l'incendie.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

- DRÄGER : Ventilation, pompe de relevage, centrale de détection CO/NO.
- PERDIGON : Ascenseur, portes automatiques (Prorel / Val-Chancel / Aigle Bleu).
- DEKRA / APAVE : Conformité des installations électriques, conformité des appareils de levage et de manutention.
- Agents R.M.B.S : Télésurveillance 24 h/24 7jours/7.
- PARKEON, PARKFOLIO : Horodateurs, télémaintenance cartes bancaires.
- RICOH : Maintenance du photocopieur multifonctions.

Acte de malveillance sur voirie :

- Tags sur horodateurs et 1 chapeau solaire cassé.

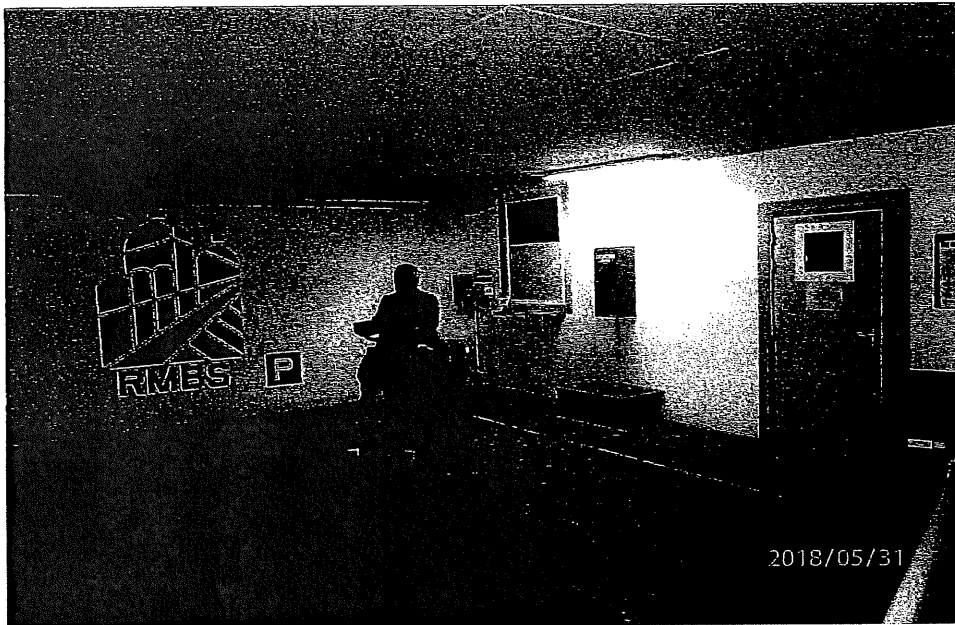
Acte de malveillance sur Parcs :

- 1 sinistre sur barrière et borne de sortie sur le parking du Champ de Mars.
Préjudice financier de 9 906.80 €.

Ce dossier est toujours en cours d'instruction et en attente de jugement au tribunal.

Visite annuelle concernant les contrôles de sécurité :

- DEKRA / APAVE : Visite conformité des installations électriques.
Visite quinquennale des ascenseurs.
- DESAUTEL : Visite incendie.
- PERDIGON : Visite conformité et sécurité des ascenseurs et portes automatiques.
- DRAGER : Visite et contrôle du CO et NO.



Les opérations courantes d'entretien et de maintenance des différents équipements ont été réalisées tout au long de l'année sur les parcs, soit directement par le personnel du site, soit par l'intervention d'entreprises dédiées.

- Hygiène

- Nettoyage du parking hebdomadaire avec utilisation de produits bactéricides.
- Balayage et nettoyage des sols de l'ensemble des Parcs avec des machines autoportées.

- Accidents et arrêts maladie

ARRETS MALADIE : 15 jours pour M. MEANO René-Pierre
12 mois pour M. MEANO Sébastien (démissionnaire le 31/12/17)

ACCIDENTS USAGERS : Aucun accident à déplorer.

- Synthèse et rapport financier

DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Synthèse de la RMBS de 2010 à 2017 :

Le contrat de concession des parcs Val Chancel et Silo du Prorel a été signé le 14 Avril 1997, pour une durée de 12 ans, entre la ville de Briançon et la société SEREP. La D.S.P. du stationnement finissant fin 2009, la nouvelle Municipalité n'a pas souhaité renouveler cette dernière. Elle a donc créée début 2010 la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement, conservant le personnel en place (1 responsable, 2 agents).
La régie a aujourd'hui sept ans d'existence.

Nous disposons désormais d'un nouveau parc de 27 horodateurs STRADA, conciliant le solaire et compatible avec le système de gestion C.B « Parkfolio ».

Au titre des investissements pour l'année 2017, il a été budgété et réalisé :

- L'achat de 3 terminaux P.V.E pour la verbalisation à la société LOGITUD pour un montant de : 3 437.40 € TTC.
- Le changement de la pompe CO/NO du parking Val Chancel par la société DRAGER pour un montant de : 1 227.36 € TTC.
- Le changement du coffret électrique au parking du Prorel par l'entreprise ART ET ELEC pour un montant de : 456.00 € TTC.
- Le remplacement de 2 chauffe-eau et 1 W.C aux parkings du Val Chancel et Prorel par l'entreprise St. CREPINOISE pour un montant de : 2 629.20 € TTC.
- La mise en conformité des horodateurs pour la dépenalisation du stationnement et la sécurité du paiement bancaire par la société PARKEON pour un montant de : 91 665.60 € TTC.
- Participation au financement des travaux d'aménagement du parking des ARTAILLAUDS pour un montant de : 177 356.32 € TTC (*non budgété dans le prévisionnel*).

En conclusion, pour cette huitième année d'exploitation, la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement est toujours, et de plus en plus au service du public. La

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu le 12/07/2018

municipalité et l'ensemble des agents (avec la défection de M. MEANO S. et l'embauche de M. PRAT K.) ont contribué de par, leurs implications et investissements personnels et, à la mise en place de nouveaux matériels et technologies, à améliorer l'accueil, l'écoute et le service à nos usagers et accroître cette année encore ses résultats financiers

RAPPORT FINANCIER :

2016			2017		
<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat</i>
505 917.98 €	272 190.80 €	+ 233 727.18 €	546 151.40 €	304 763.87 €	+241 387.53 €

- Hors dotations aux amortissements.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704102-DE
Regu la 12/07/2018